Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 SEPTEMBRE 2023



Délibération n°DB23.211

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation du conseil : 14 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 104 titulaires et 29 suppléants

Quorum:53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2023, le 21 septembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents: Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYPERS, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary Tutem SAHINDAL-DENIZ, SADASIVAM, Philippe SELOSSE, SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Antoni YALAP, Abdelwahab ZIGHA

Suppléant : Bernard CORNEILLE représenté par DIDIER Viviane

Pouvoirs: Daniel AUGUSTE a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Abdelaziz HAMIDA, Mariam CISSE-DOUCOURE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Armand JACQUEMIN a donné pouvoir à Michel MOUTON, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Madeleine LATOUR a donné pouvoir à André SPECQ, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Jean-Luc SERVIERES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention à l'Association « Aide à l'insertion Professionnelle » au titre de l'année 2023, dans le cadre de la programmation du PLIE

Délibération n° DB23.211

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°23.24 du 9 février 2023 approuvant la signature du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Roissy Pays de France, pour la période 2022-2027;

Vu le protocole d'accord du PLIE Roissy Pays de France pour la période 2022-2027 dans le cadre du Programme National FSE+;

Vu l'attestation datée du 12 mai 2023 indiquant que l'Association Aide à l'Insertion Professionnelle a renouvelé son adhésion au contrat d'engagement républicain ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville ;

Considérant que le PLIE vise à réduire le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion et à favoriser l'inclusion sociale des plus vulnérables dans une logique d'insertion durable ;

Considérant le nouveau protocole d'accord du PLIE sur la période 2022-2027 conclu avec les partenaires signataires : Etat, Conseil départemental du Val d'Oise, Conseil départemental de la Seine-et-Marne et Pôle emploi ;

Considérant l'intérêt et l'engagement pour le PLIE de la communauté d'agglomération à soutenir des actions pour répondre à la levée des freins et favoriser le retour à l'emploi durable des participants du PLIE;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et A L'UNANIMITE

- 1°) décide d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € TTC à l'association Aide à l'Insertion Professionnelle au bénéfice des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), au titre de la compétence « politique de ville » ;
- 2°) dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2023 section de fonctionnement article 6574/96 ;
- 3°) dit que le versement est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs ;
- 4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

